

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'immunité  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 322 99 44  
Fax 031 322 98 67  
[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[ik.cdi@parl.admin.ch](mailto:ik.cdi@parl.admin.ch)

**À l'attention des conseillers  
nationaux et des conseillers aux États**

Le 25 avril 2012

**12.190 Immunité du conseiller national Christoph Blocher. Demande de levée  
Information des conseils conformément à l'art. 17a, al. 6, de la loi sur le Parlement**

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers aux États,

L'art. 17a, al. 6, de la loi sur le Parlement (LParl; RS 171.10; en vigueur depuis le 5 décembre 2011) prévoit que les commissions compétentes en matière de levées d'immunité informent par écrit les membres des deux conseils de leur décision.

Par conséquent, nous vous communiquons, par la présente, les décisions prises par la Commission de l'immunité du Conseil national à sa séance du 25 avril 2012 s'agissant de la demande de levée de l'immunité du conseiller national Christoph Blocher (12.190) :

- La commission a décidé, par 6 voix contre 2 et 1 abstention, de ne pas entrer en matière sur les aspects de la demande qui concernent les faits antérieurs à l'entrée en fonction du conseiller national Christoph Blocher, le 5 décembre 2011.
- La commission a décidé, par 5 voix contre 3 et 1 abstention, d'entrer en matière sur les aspects de la demande qui concernent les faits postérieurs au 5 décembre 2011.
- Dans la mesure où elle est entrée en matière sur la demande, la commission a décidé, par 5 voix contre 4, de ne pas lever l'immunité du conseiller national Christoph Blocher.

La décision écrite, dûment motivée, sera publiée ces prochains jours dans Curia Vista sous la forme d'un rapport de commission.



Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers aux États, l'expression de notre considération distinguée.

Heinz Brand  
Président de la commission